

Habilitation électrique Niveau BS BE MANOEUVRE

Obligations réglementaires :

Code du travail Art. R.4544-9 Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Code du travail Art. R. 4544-10 Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

« Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation **théorique et pratique** qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

« L'employeur délivre, maintien ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'**article R. 4544-3**.

« L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.

Objectifs de la formation :

- Prévenir les accidents d'origine électrique.
- Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication NFC 18-531, conformément au titre d'habilitation.

Prérequis : Pas de pré-requis

Public concerné : Toute personne chargée d'intervention élémentaire

Durée de la formation : 14 heures soit 2 journées

Validité : La périodicité suggérée est de 3 ans. Une vérification annuelle des niveaux d'habilitation est recommandée.

Qualité des formateurs :

Formateur électricien professionnel réalisant des travaux d'électricité dans les bâtiments, sur les chantiers.

Méthode pédagogique :

Méthode active (alternance théorie et pratique)

Moyens pédagogiques :

Utilisation de photos, présentation de situations de travail puis de situations d'accidents, de films de l'INRS, de documents papiers, de supports informatiques, powerpoint...

Évaluation :

Evaluation formative tout au long de la formation

QCM diagnostic, QCM en fin de formation permettant au formateur de donner l'avis d'habilitation pour l'employeur.

Programme de la formation :

Module 1 + Module 7

Module 1- Thèmes communs formation initiale

- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations
- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en oeuvre
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques

Module 7- Thèmes spécifiques BS Intervention BT élémentaire

- Limites de l'habilitation « BS »
- Echanges avec le chargé d'exploitation électrique : informations et documents
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
- Equipement de protection individuelle : Identifier, vérifier, utiliser
- Mise en sécurité d'un circuit : pré-identification, séparation, condamnation, VAT et remise sous tension
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT élémentaire
- Procédures de remplacement/ raccordement et instruction de sécurité associées

Pratique : exercices pratiques en Réel/Simulé : à partir de maquettes du poste de travail qui sera occupé par le travailleur habilité.

- Intervention élémentaire sur des circuits terminaux (maxi 400 V et 32 A courant alternatif)
Types d'opérations :
- Remplacement et raccordement de chauffe-eau, convecteurs, volets roulants...
- Remplacement de fusibles BT, réarmement de protections...
- Remplacement à l'identique d'une lampe, d'un socle de prise de courant, d'un interrupteur,
- Raccordements sur borniers (dominos..) en attente,
- Réarmement d'un dispositif de protection.

Livable :

Livret de la prescription

Délivrance Attestation de compétences permettant à l'employeur d'habiliter le salarié sur le niveau passé

Certificat de réalisation

Accessibilité au public en situation de handicap :

Nous organisons les formations dans des salles adaptées à cette formation. (espace, wifi, accès aux personnes en situation de handicap).

Modalités et Délais d'accès à la formation :

Par téléphone au 09 53 04 83 37

Par mail : contact@securiplus.info

Sur notre site internet : www.securiplus.info

Délai à respecter : 1 mois

Tarif : nous consulter

Métiers concernés par l'habilitation BS BE HE	
<p>Informaticien, agent d'entretien, Installateur volet roulant, plombier, chauffagiste, électronicien, technicien de bureau de contrôle</p>	<p>Remplacer à l'identique des fusibles dans un porte fusible. Réarmer un disjoncteur modulaire dans un tableau électrique Remplacer ou fixer une prise de courant ou un interrupteur Raccorder un appareillage ou un équipement</p>